



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Pau, le

20 FEV. 2019

Service Gestion et Police de l'Eau

**Affaire suivie par :** Valérie Michel  
**Téléphone :** 05 59 01 64 19  
**Courriel :** ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr  
**Réf :** VM/PP-LET190283

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant le projet Beau Rivage - rabattement temporaire de la nappe sur la commune de Biarritz, enregistré sous le n°64-2018-00262.

Après instruction, votre dossier est jugé régulier. Je vous donne l'accord pour le commencement des travaux et vous demande de bien vouloir nous faire parvenir l'aval de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le rejet des eaux de pompage.

Pour ce qui concerne les mesures compensatoires, je vous rappelle votre engagement concernant la décantation des eaux de rejet avant le renvoi vers le réseau pluvial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
pour la Cheffe du service Gestion  
et Police de l'Eau, et par intérim  
le délégué territorial

Alain Miqueu

SARL PROMOBAT  
5 Place Beau Rivage  
64200 Biarritz